



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Avec le consentement de l'Assemblée, M. REID, *président du Comité permanent des relations industrielles*, présente le premier rapport du Comité, que voici :

Le Comité s'est réuni le lundi 6 décembre 1999, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.

Au cours de la réunion du 6 décembre 1999, le Comité a élu M. REID à la présidence et M^{me} KORZENIOWSKI à la vice-présidence.

Le Comité a examiné le projet de loi n° 3 — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act* — et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Sur la motion de M. REID, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} MCGIFFORD, *ministre déléguée à la Situation de la femme*, fait une déclaration au sujet de la Journée nationale de commémoration concernant la violence dirigée contre les femmes qui a lieu aujourd'hui même, le 6 décembre 1999.

M^{me} DACQUAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M^{me} la *ministre* MIHYCHUK dépose :

le rapport annuel du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 91)

le rapport annuel du Conseil de l'innovation économique et de la technologie pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 92)

Lundi 6 décembre 1999

le rapport annuel de la Société du commerce et de l'investissement du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 93)

le rapport annuel du Centre de technologie industrielle pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999.

(document parlementaire n° 94)

L'Assemblée permet le retour aux déclarations de ministre et au dépôt de rapports.

M. le *ministre* ROBINSON dépose le rapport trimestriel du Fonds de développement économique local — trimestres du 1^{er} avril au 30 septembre 1999.

(document parlementaire n° 95)

M. le *ministre* SELINGER dépose :

les états financiers de l'Office de financement des immobilisations hospitalières du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999;

(document parlementaire n° 96)

le rapport que prévoit l'article 20 de la *Loi sur les officiers publics* et daté du 2 décembre 1999.

(document parlementaire n° 97)

Avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} la *ministre* FRIESEN dépose le projet de loi n° 2 — *Loi modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Amendment Act* —, lequel est lu une première fois.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M^{me} ASPER ainsi que MM. TWEED, DEWAR, DYCK et MARTINDALE font des déclarations de député.

Il est convenu, à l'unanimité, que l'Assemblée siégera de 10 heures à midi le mardi 7 décembre 1999 pour continuer le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône.

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 3 — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act* — dont il a été fait rapport par le Comité permanent des relations industrielles.

Avec le consentement de l'Assemblée, le projet de loi n^o 3 — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act* — est lu une troisième fois et adopté.

Peter LIBA, *lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 14 h 50 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse au lieutenant-gouverneur en ces termes :

« Qu'il plaise à Votre Honneur,

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté le projet de loi indiqué ci-après que je prie respectueusement Votre Honneur de sanctionner.

« (N^o 3) — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act* ».

Le greffier de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur sanctionne le projet de loi susmentionné. »

À 14 h 52, le lieutenant-gouverneur se retire.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} ALLAN portant sur l'adresse au lieutenant-gouverneur en réponse au discours que ce dernier a prononcé à l'ouverture de la session et sur la motion d'amendement qui suit de M. FILMON :

Que la motion soit amendée par adjonction, après « Manitoba », de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le présent gouvernement n'ait pas su prendre les mesures voulues pour atteindre les objectifs et répondre aux besoins des Manitobains et des Manitobaines du fait :

- a) qu'il ne s'est pas doté, pour la province, d'un plan ou d'une vision qui s'inscrit dans la continuité des succès économiques de la dernière décennie;
- b) qu'il démontre une irresponsabilité financière qui se traduit par son refus de s'engager à équilibrer le budget de cette année et des années à venir comme il l'avait promis pendant la dernière campagne électorale;
- c) qu'il ne s'est pas engagé à maintenir toutes les dispositions de la loi la plus rigoureuse qui existe au Canada sur le budget équilibré;
- d) qu'il n'a pas pris de mesures sérieuses pour maintenir la croissance économique et réduire les taxes;

Lundi 6 décembre 1999

e) qu'il n'a pas mis en œuvre de stratégie de l'emploi pour que le Manitoba continue à avoir le meilleur taux de création d'emplois et le plus bas taux de chômage de tout le pays;

f) qu'il ne contribue pas au mieux-être des gens en refusant d'édicter des lois sur le travail obligatoire qui aideraient les assistés sociaux à trouver un emploi,

et que le présent gouvernement ait perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. STRUTHERS termine son intervention.

Après les interventions de MM. SCHULER, AGLUGUB et HELWER, de M^{me} ASPER ainsi que de M. REIMER, M. NEVAKSHONOFF prend la parole jusqu'à 17 h 50 et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 50, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 10 heures.

Le président,

George HICKES